LES PERMANENCES DES INTERVENANTS

GREFFIER	Tous les jours sur rendez-vous.
AVOCATS	1er et 3ème mercredis du mois de 8h30 à 12h30 sur rendez-vous.
HUISSIERS DE JUSTICE	1er lundi du mois de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous.
NOTAIRES	Un mercredi après-midi par mois de 13h30 à 15h30 sur rendez-vous.
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Deux permanences par mois sur rendez-vous.
ADIL 57	Un jeudi par mois de 10h00 à 16h00 sur rendez-vous.
CIDFF MOSELLE EST	Les mardis de 9h00 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous.
CRESUS	Deux permanences par semaine sur rendez-vous.
Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	Sur convocation judiciaire.
Service de Réparation Pénale à l'égard des mineurs (SRP)	Sur convocation judiciaire.

NOUS TROUVER

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
DE FORBACH ET DU BASSIN HOUILLER
8 Avenue de l'Europe
Quartier du Wiesberg
57600 Forbach

A320 Sortie n° 42
A proximité du centre commercial CORA

NOUS CONTACTER

Tél. : 03.87.88.66.66
Mails : mjd-forbach@justice.fr

LES HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Communauté de Communes FREYMING-MERLEBACH
Forbach Porte de France Communauté d'Agglomération
Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

IMPRIM'VERT® PAR TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 60
(mai 2019)

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

DE FORBACH ET DU BASSIN HOUILLER

ACCES AU DROIT CDAD DE LA MOSELLE
Maison de Justice et du Droit de Forbach
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE FORBACH ET DU BASSIN HOUILLER

UN LIEU D'ACCUEIL, D'ECOUTE ET DE RENCONTRE

Quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie toute personne doit pouvoir connaître ses droits, ses devoirs et obligations.

Un greffier et un agent de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, vous accueillent, vous écoutent et vous orientent dans vos démarches.

La MJD regroupe également au sein d'un même lieu des professionnels du droit, des associations et un conciliateur de justice qui tiennent des permanences gratuites.

La MJD informe les usagers sur leurs droits, aide les victimes, oriente vers les procédures et intervient dans la résolution amiable des litiges.

VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS SUR VOS DROITS CONCERNANT

VOTRE FAMILLE

Mariage, PACS, divorce, séparation, pension alimentaire, héritage, autorité parentale, droit de visite et d'hébergement, ...

VOTRE LOGEMENT

Bail, état des lieux, litige entre propriétaires et locataires, délai de préavis, restitution du dépôt de garantie, décompte de charges, copropriété, ...

VOTRE TRAVAIL

Contrat de travail, convention collective, litige avec l'employeur, licenciement abusif, ...

VOS LITIGES AU QUOTIDIEN

Consommation, contrats, crédits, surendettement,
conflits de voisinage, ...

VOUS DESIREZ RETIRER DES DOCUMENTS ET FORMULAIRES

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

LES REQUÊTES DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

LA NATIONALITE FRANÇAISE

LES FORMULAIRES DE DECLARATION AU GREFFE

LES LISTES DES PROFESSIONNELS DU DROIT

UN SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Tous les services d'information, d'orientation et de conciliation dispensés au sein de la **MJD** sont entièrement gratuits et garantissent la confidentialité.